

Réunion du 21 octobre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un octobre à 18h, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Christian LÉCHIT, Michel OLIVÉ, Henri POUSTIS, Didier REY.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM. Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LOMBART, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN.

OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT : FOURNITURE DE MATERIAUX D'AMENAGEMENT POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ – AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°3 POUR LE LOT 4 : MATERIAUX DE PROTECTION

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 13 septembre 2020 pour une remise des offres le 14 octobre 2020.

Les prestations sont réparties en 4 lots :

Lot(s)	Désignation
01	Paillage végétal
02	Paillage minéral
03	Matériaux de décoration
04	Matériaux de protection

Il s'agit d'un accord-cadre avec un minimum de 2 500.00 € HT et un maximum de 10 000.00 € HT.

Les marchés ont été attribués comme suit :

- Lot 1 : CIC pour un montant estimatif annuel de 10 146,60 € HT,
- Lot 2 : EGEA pour un montant estimatif annuel de 15 750,00 € HT,
- Lot 3 : EGEA pour un montant estimatif annuel de 2 439,20 € HT,
- Lot 4 : CIC pour un montant estimatif annuel de 2 918,66 € HT.

Le marché notifié le 26 janvier 2021, a été attribué à l'entreprise **SAS CIC – Compagnie Industrielle et Commerciale** (33750 BEYCHAC ET CAILLAU) pour un montant de 2 918,66 € HT, dans le cadre d'un accord-cadre à bons de commande avec un montant minimum de 2 500.00 € HT et un montant maximum de 10 000.00 € HT.

Le marché a fait l'objet de deux précédents avenants.

L'avenant n°1 visait à accepter la nouvelle offre de prix des piquets de bois pour une période de six mois maximum.

L'avenant n°2 visait à accepter la nouvelle proposition de la société SAS CIC – Compagnie Industrielle et Commerciale suite au réexamen de la situation.

L'entreprise CIC fait savoir que dans un contexte très inflationniste, ses fournisseurs ont dû appliquer une révision sur l'ensemble de leurs prix, cela se répercutant, pour une partie, sur les tarifs de vente auprès de celle-ci.

Pour ces raisons-là, la société CIC nous a communiqué un nouveau BPU contenant ses nouveaux tarifs.

L'objet du présent avenant n°3 vise à accepter la nouvelle proposition de la société SAS CIC – Compagnie Industrielle et Commerciale, telle que décrite ci-dessous :

PRIX	DESIGNATION DES FOURNITURES	UNITE	Quantité Mourens	Quantité Orthez	Quantité CCLO	PRIX UNITAIRE HT	MONTANT HT
1	Toile de paillage synthétique 1,05 m x 100 m	rouleau				82,95	
2	Toile de paillage synthétique 2,07 m x 100 m	rouleau	1		1	165,90	165,90
3	Toile de paillage synthétique 3,30 m x 100 m	rouleau				260,70	
4	Toile de paillage biodégradable 1,10 m x 25 m	rouleau				39,10	
5	Toile de paillage biodégradable 2,20 m x 25 m	rouleau	4	2	6	78,10	469,60
	Feutre PLA 190gr/m² 1 m x 100 m	rouleau	2	1	3		
	Feutre PLA 190gr/m² 2 m x 100 m	rouleau		1	1		
	Feutre PLA 190gr/m² 3 m x 100 m	rouleau	2		2		
6	Barrière anti racines 0,70 m x 25 m	rouleau	2		2	97,12	194,24
7	Agrafes métalliques 20x20x20x3,8 en paquet de 100	paquet	10	2	12	12,50	150,00
8	Volige galvanisée Toltex 10 cm x 2 m avec agrafes longueur 1,88m - livré en paquet de 5 unités	ml				9,90	
9	Piquet classe 4 ø 7cm x 2,50 m, palette de 150 u	Unité				7,86	
10	Manchon protecteur d'arbres en paquet de 100 u	paquet		1	1	244,00	244,00
						Total HT :	1 222,74
						Montant TVA (20%) :	244,55
						Total TTC :	1 467,29

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- ☛ **d'autoriser** son Président à signer l'avenant pour le lot 4.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée
 Pour extrait certifié conforme,
 Le président,



Man
Patrice LAURENT